

ARRÊTÉ
portant désignation des membres du jury d'examen

2ème semestre

1ère session

de la Licence

2ème année

ÉCONOMIE

**parcours Double diplômant en Économie et Mathématiques et Informatique Appliquées aux Sciences Humaines et Sociales
(MIASHS)**

LE DIRECTEUR

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.613-1, L.613-4 sur la composition des jurys et L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022, et notamment son article 5 qui précise que le directeur du grand établissement exerce les attributions confiées au président d'université par l'article L. 712-2 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Sont nommés pour l'année universitaire 2024-2025, membres du jury d'examen (2ème semestre 1ère session) de la

Licence

2ème année

ÉCONOMIE

**parcours Double diplômant en Économie et Mathématiques et Informatique Appliquées aux Sciences Humaines et Sociales
(MIASHS)**

Mme ALZIARY-CHASSAT Bénédicte, PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS ;

M. BATTE Loïc, CONTRACTUEL TEMPORAIRE ENS. SUPÉRIEUR ;

Mme BOTTEGA Lucie, CONTRACTUEL TEMPORAIRE ENS. SUPÉRIEUR ;

M. GENSBITTEL Fabien, MAÎTRE DE CONFÉRENCES ;

Mme LECONTE Evelyne, MAÎTRE DE CONFÉRENCES.

Article 2

Le jury sera présidé par Mme ALZIARY-CHASSAT Bénédicte, PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS.

Article 3

Les membres du jury peuvent être assistés lors des délibérations de tout membre de l'équipe pédagogique ayant participé aux enseignements.

Article 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 27 mars 2025

Le Directeur,
Christian GOLLIER